

ENTREPRISES, **RÉDUISEZ**

VOS CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE

AVEC LE DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE ET IMMOBILIER

« DIAG FLASH »

Bordeaux
Métropole
VOUS
accompagne !



DIAGNOSTIQUER POUR AGIR

Vous êtes un acteur du secteur tertiaire TPE et PME et vous vous interrogez sur la performance énergétique de vos bâtiments ?

Avec son dispositif « Diag Flash » Bordeaux Métropole accompagne les entreprises du territoire métropolitain désireuses de réduire leurs consommations d'énergie et d'améliorer le confort de leurs salariés.

Ce diagnostic énergétique et immobilier vise à améliorer la connaissance technique de votre parc de bâtiments ainsi qu'à soutenir les maîtres d'ouvrage les plus désireux d'avancer dans un projet de travaux sécurisés et performant.

En tant qu'entreprise, vous pouvez bénéficier :

- D'un diagnostic énergétique et immobilier permettant de poser les bases de l'état des lieux du bâti, des objectifs d'économies d'énergie envisageables et des pistes d'actions ;
- D'un accompagnement réalisé par un bureau d'étude spécialisé dans le bâtiment et notamment dans la réalisation d'audits énergétiques ;
- De la dynamique locale mise en place par Bordeaux Métropole dans le cadre de sa Charte Énergie-Climat en accédant aux ateliers du club tertiaire. Animés par l'équipe métropolitaine avec l'intervention d'experts reconnus et organisés autour de retours d'expériences locaux, ces clubs ont vocation à faciliter la mise en œuvre concrète de vos pistes d'actions ainsi que les outils de financement mobilisables.

Ce diagnostic vous permet en effet d'**obtenir un premier éclairage sur la gestion de l'énergie dans votre entreprise** et de :

IDENTIFIER

vos équipements
les plus consommateurs

COMPRENDRE

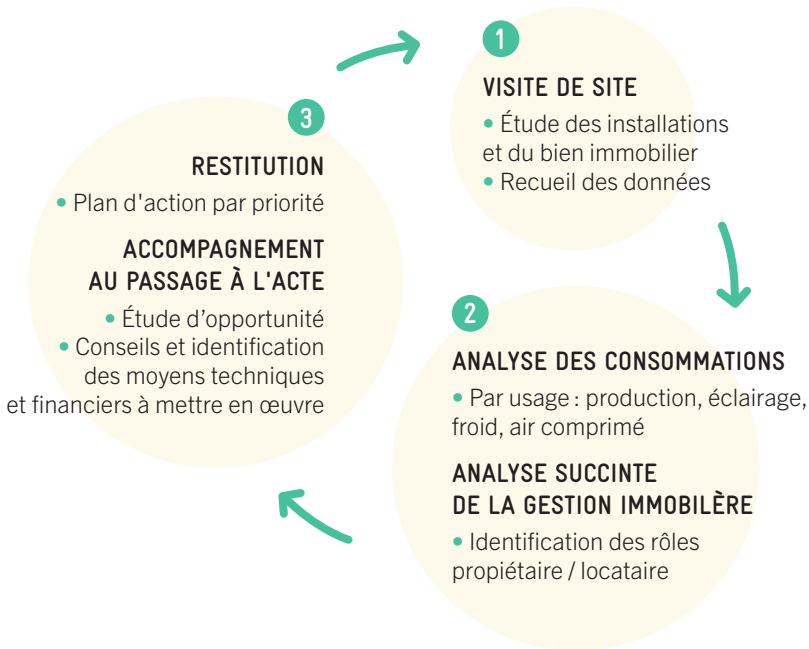
votre profil
de consommation

DÉFINIR

et hiérarchiser les actions d'économies d'énergie

LES ÉTAPES DU DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE

DURÉE MOYENNE D'UNE ÉTAPE : 3 MOIS



CRITÈRES DE SÉLECTION

- Maturité du projet
- Enjeu énergétique de l'opération au regard du type de bâtiment et de l'existence d'une réflexion globale d'amélioration du parc immobilier

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- Le dispositif s'adresse à un local à usage tertiaire, n'ayant pas eu, dans les 3 dernières années, de rénovation énergétique sur trois postes de consommations énergétiques importants (par exemple : relamping, isolation, remplacement des menuiseries)
- Engagement aux côtés de la Métropole dans le réseau du "Club Tertiaire"
- L'entreprise ne peut bénéficier de l'étude qu'une seule fois

Cette offre de service fait partie du Kit
d'accompagnement à la transition
des entreprises de Bordeaux Métropole.



[entreprendre.bordeaux-metropole.fr/
accelerer-transition-ecologique-votre-activite](http://entreprendre.bordeaux-metropole.fr/accelerer-transition-ecologique-votre-activite)

VOS CONTACTS À BORDEAUX MÉTROPOLE

Direction générale Transition écologique
et ressources environnementales
Service Maîtrise de l'énergie dans le bâti
marenovenentreprise@bordeaux-metropole.fr

Jean-Sébastien FOULON

T. 05 56 99 75 83

Assiyatte BOLLE

T. 05 56 93 68 39



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**

Esplanade Charles-de-Gaulle
33045 Bordeaux cedex

T. 05 56 99 84 84
bordeaux-metropole.fr